REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité – Travail – Progrès

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT (MEHA)

SOCIETE DE PATRIMOINE DES EAUX DU NIGER (SPEN)

PROJET D'APPUI AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT RESILIENTS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES A NIAMEY ET TILLABERI (PASEPA)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS FIRME)

Recrutement d'une ONG pour assurer la formation de 15 gestionnaires de bornes-fontaines et édicules publics et renforcement des capacités des femmes par des formations sociales (planification familiale, leadership, VBG) et techniques (leadership négociations, réseautage)

Secteur : Eau et Assainissement
Référence de l'accord de financement : Don FAE N° 5600155005601
N° d'Identification du Projet : P-NE-E00-004
Référence de l'avis : N°007/AMI/PASEPA/SPEN/2026

1. Le Gouvernement de la République du Niger a reçu un financement du Fonds Spécial de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) à travers le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et a rétrocédé à la Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) afin de couvrir le coût du Projet d'Appui aux Services d'Eau Potable et d'Assainissement résilients aux changements climatiques à Niamey et Tillabéry (PASEPA), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de formation de quinze (15) gestionnaires de bornes fontaines et édicules publics, et le renforcement des capacités des femmes par des formations sociales et techniques dans le cadre du Projet d'Appui aux Services d'Eau Potable et d'Assainissement résilient aux changements climatiques à Niamey et Tillabéry (PASEPA).

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent
 - Analyser les besoins de formation des participants ;
 - Élaborer un plan détaillé de formation ;
 - Préparer les modules pédagogiques et supports de formation ;
 - Dispenser la formation aux bénéficiaires ;
 - Évaluer les participants avant et après la formation
 - Élaborer le rapport de mise en œuvre de la formation assortie des recommandations.

 Durée de la mission :

 25 jours ouvrables répartis comme suit :
 - Formation des 15 gestionnaires des bornes fontaines et édicules publics : **10 jours ouvrables** ;
 - Renforcement des capacités des femmes en formation sociale et technique : **15 jours ouvrables**

 Début prévisible de la mission : A définir à la signature de l'Ordre de Service (l'OS)

3. La Société de Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) invite les Organisations Non-Gouvernementales (ONG) à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-

dessus. Les ONG intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). L'évaluation des manifestations d'intérêts et l'établissement de la liste restreinte seront effectués sur la base des références des missions similaires. Ces références des missions similaires réalisées devront faire ressortir pour chaque mission (i) l'intitulé de la mission, (ii) le nom, l'adresse et les contacts du client, (iii) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (iv) le montant du contrat. Les références de prestations similaires des ONG devront être accompagnées par des attestations de bonne exécution ou des certificats attestant la bonne fin des prestations (signés par le maitre d'ouvrage) et des pages de gardes et de signature des contrats. Le personnel-clé ne sera pas évalué au stade de la liste restreinte.

Les ONG peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification, auquel cas, la manifestation d'intérêt doit inclure une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres ou une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé. L'autorité contractante se réserve le droit de vérifier toutes les informations fournies par le soumissionnaire.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection selon la méthode Sélection basée sur la Qualification du Consultant (SQC) seront conformes au «***Cadre de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque***», Edition d'octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : http://www.afdb.org.Il est à noter que l'intérêt manifesté par une Firme de Consultants n'implique aucune obligation de la part du Projet de l'inclure sur la liste restreinte.

5. Les ONG intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires (notamment les Termes de Référence) à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : **du lundi au jeudi de 08h00 à 17h15 heures locales et le vendredi de 8h00 à 12h45, heures locales** (GMT+1).

 Les expressions d'intérêt, rédigées en langue française, peuvent être déposées en format papier (1 original et 4 exemplaires), ou transmises par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le 24 novembre 2026 à 10h00, *heures locales (GMT+1)* et porter expressément la mention : « **Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'une ONG pour assurer la formation de quinze (15) gestionnaires de bornes fontaines et édicules publics, et le renforcement des capacités des femmes par des formations sociales et techniques** ».

6. L'adresse à laquelle il est fait mention ci-dessus est :
 Bureau d'Ordre, immeuble SPEN, 1er Niveau
 A l'attention de Monsieur DOUDOU Seidou, Directeur Général
 Siège Social KOIRA KANO, Bd des SY et MAMAR,
 BP 10 738 NIAMEY, République du Niger
 Fax (00227) 20.73.46.40 ; Tél. (00227) 20.73.43.40.
 Email : contact@spen.ne

Le Directeur Général

DOUDOU SEIDOU
Officier de l'Ordre de Mérite

